



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### agrégation et CAPES

Question écrite n° 113861

#### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition d'un député de la majorité de supprimer les concours de recrutement des enseignants, le CAPES et l'agrégation. Cette proposition a été adoptée, mercredi 29 juin, par la mission d'information « sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants ». Dans ce rapport, un député de la majorité estime que l'agrégation externe n'a plus lieu d'être et que, diplômés d'un master 2, les étudiants pourraient être recrutés « par les autorités académiques ou les établissements, sur la base d'un entretien professionnel », comme cela se pratique déjà dans plusieurs pays anglo-saxons. Il lui demande quel est l'avis du Gouvernement sur cette question et qu'il est envisagé de proposer la suppression des concours de recrutement des enseignants.

#### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a exprimé, dès parution du rapport de M. Groperrin et dès avant son rejet par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, sa position sur les propositions contenues dans ce rapport, précisant que la suppression des concours n'était pas d'actualité, alors que la réforme de la formation des enseignants achevait de se mettre en place.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113861

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7531

**Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13660